



MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CFMM

1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES

Tél : 04 50 02 00 79

Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr
www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017
Organisme de formation 82 74 00 229 74
Association Loi 1901

BP JEPS Educateur Sportif mention AAN « Activités Aquatiques et Natation »



Formation certifiante en présentiel

RNCP36248

Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date échéance enregistrement : 01-01-2027

Public / Prérequis

Personnes sportives et aquatiques titulaires du BNSSA et du PSE 1 à jour.

Prérequis

Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.

Être titulaire du BNSSA assorti de la mise à jour de la formation continue le cas échéant.

Faire une demande d'inscription à la formation en ligne

Présenter une pièce d'identité en cours de validité

Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'exercice et l'encadrement des activités aquatiques de la profession de maître-nageur-sauveteur datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions, établi conformément au modèle figurant en annexe IV de l'arrêté du 29/07/2021

Toutes ces pièces doivent être présentes dans le dossier d'inscription du candidat

Réaliser un 400m nage libre en moins de 7min40, performance attesté une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et selon le modèle d'attestation figurant en annexe V de l'arrêté du 29/07/2021. Ce test peut être réalisé lors de la journée de sélection.

Pouvoir présenter un casier judiciaire vierge

Sélection

Dossier complet comprenant les pré-requis, un CV et une lettre de motivation

1/ Epreuves aquatiques

- 400m nage libre en moins de 7minutes et 40 secondes
- 100m 4 nages chronométré et évalué sur la technique

2/ Entretien de 30 minutes permettant d'échanger avec un jury sur les expériences passées et les motivations

Nombre de participants

12 minimum - 24 maximum

Durée / dates

966 heures de formation soit :

616 heures en centre

350 heures en structure d'alternance



Lieu(x)

CFMM de Thônes

Piscines partenaires : Plage de Thonon, Piscine d'Ugine, Centre nautique Guy Châtel à Bonneville, Piscine du canton de Thônes (La Clusaz, Grand Bornand, Thônes)

Objectif(s)

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport option Activités Aquatiques et de la Natation confère le titre de MNS (Maître-Nageur Sauveteur). Le Maître-Nageur Sauveteur est le garant de la sécurité des baigneurs. En tant qu'éducateur sportif, il peut enseigner la natation ainsi qu'animer des activités aquatiques contre rémunération.

Cette formation est encadrée par l'arrêté du 29 juillet 2021 (NOR : SPOV2123682A)

Programme

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Compétences visées

C1.1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

C1.2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

C1.3 - Contribuer au fonctionnement d'une structure.

C2.1 - Concevoir un projet d'animation

C2.2 - Conduire un projet d'animation

C2.3 - Evaluer un projet d'animation

C3-1 - Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C3.2 - Conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C3.3 - Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C4.1 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.

C4.2 - Maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.

C4.3 - Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.

C4.3 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »

Autre(s) financement(s) :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Auto-financement
- Éligible au CPF
- OPCO

- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

Référent de la formation

Marie LEROY-EVANNO
BNSSA - BEESAN
1 an
Formatrice
marie.leroy-evanno@mfr.asso.fr

Poursuite d'étude(s)

Recyclage tous les 5 ans

Encadrement

Des formateurs habilités

Hébergement – restauration

☛ Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert en période scolaire).
Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde. Tous les jours après le déjeuner (prévoir 2 ou 3 personnes par groupe prédéfini) pour nettoyer les tables, balayer et vider les poubelles si nécessaire.

☛ Se loger :

Possibilité d'être loger au CFMM
Des établissements partenaires locaux comme :
- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05



Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

Pour se rendre au CFMM /

Modalités d'accès

Le CFMM vous accueille
du Lundi au Vendredi
de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30



Indicateurs de performance

Années / Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Nombres de stagiaires	9	13	15	8	16	15
Taux de réussite	89 %	100 %	87 %	100 %	100 %	80 %	89 %
Taux d'abandon(s)	11 %	0	13 %	0	0	0	11 %
Taux de satisfaction	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances, partage d'expérience, mises en situation individuelles et collective, travaux de groupe.

Modalités d'évaluation

Suivi de l'action

Emargement à la demi-journée

Evaluation de l'action

Evaluation selon l'article A. 212-47-3 du code du sport et l'arrêté du 29/07/2021

A l'issue de la formation, vous recevrez

L'Organisme de formation présente les résultats au jury de la DRAJES. Si les résultats sont validés par le jury. La DRAJES édite les diplômes, les lauréats reçoivent leurs diplômes par voie postale.



PLAN D'ACCÈS

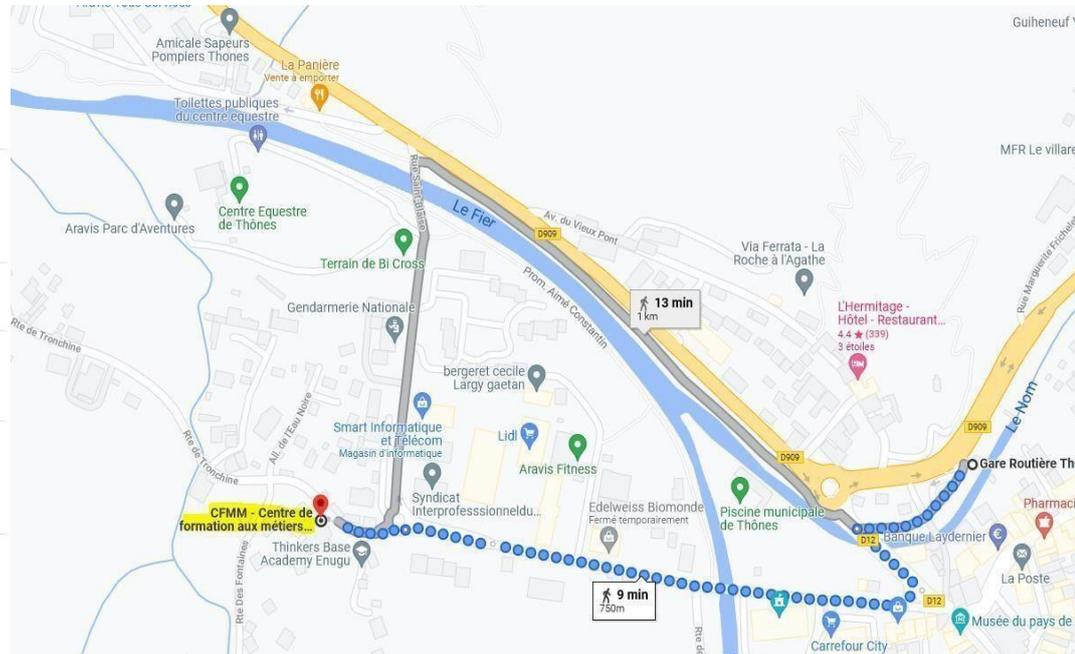
Gare Routière Thônes

2 Route Aravis, 74230 Thônes

- ↑ Prendre la direction sud-ouest sur Rue du Plt des Glières vers Pass. du Vieux Pont
130 m
- ↶ Prendre complètement à gauche sur Rue Blanche/Av. d'Annecy/D12
1 Continuer de suivre Rue Blanche/D12
81 m
- Prendre à droite sur Rue Louis Haase
400 m
- ↶ Tourner légèrement à gauche pour rester sur Rue Louis Haase
83 m
- 🌀 Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rte de Tronchine
1 Votre destination se trouvera sur la gauche.
77 m

CFMM - Centre de formation aux métiers de la montagne

1 Rte de Tronchine, 74230 Thônes





**MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CFMM**

1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES
Tél : 04 50 02 00 79

Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr
www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017
Organisme de formation 82 74 00 229 74
Association Loi 1901

Certificat d' Aptitude à l' Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur = CAEP MNS



Formation certifiante en présentiel

RS : 6533

Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et
Paralympiques

Date échéance enregistrement : 15-02-2029

Objectif(s)

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur, atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

L'Arrêté du 26/05/1983 modifié le 20/01/2022 instaure l'obligation du recyclage quinquennal pour les personnes ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).*

Programme

1° Procédures de secours :

Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ;
Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ;
Présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu ;
Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

2° Evolution de l'environnement professionnel :

Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;
Enseignement et animation des activités aquatiques dont l'aisance aquatique ;
Prévention des maltraitances
Prise en compte des publics en situation de handicap
Evolution en matière de sécurité ;
Santé et sécurité des pratiquants ;
Cadre réglementaire d'exercice.

Compétences visées

Elle vise le maintien des compétences ainsi que l'acquisition de connaissances nouvelles liées à l'évolution de la profession, dans le domaine de la sécurité aquatique.

Évolution de l'environnement professionnel :

Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;
Enseignement et animation des activités aquatiques ; - évolution en matière de sécurité ;
Santé et sécurité des pratiquants ; - cadre réglementaire d'exercice.

Procédures de secours :

Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ;
Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ;
Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
Présentation cas concret

Public / Prérequis

Publics détenant un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur

Prérequis

Publics détenant un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur

Sélection

Avoir le titre de MNS (Maître-Nageur Sauveteur),
Il est nécessaire d'être à jour dans sa formation continue en secourisme pour s'inscrire à la révision.

Nombre de participants

12 minimum - 24 maximum

Durée / dates

3 jours soit 21 heures

Calendrier : accessible sur notre site internet « calendrier et tarifs »

Lieu(x)

Piscine D'Ugine
Plage de Thonon Les Bains

Référent de la formation

Marie LEROY-EVANNO
BNSSA - BEESAN
1 an
Formatrice
marie.leroy-evanno@mfr.asso.fr

Indicateurs de performance

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateurs					
Nombres de stagiaires	34	53	47	45	48
Taux de réussite	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux d'abandon(s)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de satisfaction	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »
Tarif réduit accordé pour les élèves/étudiants du CFMM, les adhérents de l'association CFMM, le personnel et les adhérents de la FNMNS

Autre(s) financement(s) :

- Auto-financement
- Eligible au CPF
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

Poursuite d'étude(s)

Recyclage tous les 5 ans

Encadrement

Formateur habilité



Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

Hébergement – restauration

Restoration :

Restauration possible sur place (self ouvert en période scolaire).
Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde. Tous les jours après le déjeuner (prévoir 2 ou 3 personnes par groupe prédéfini) pour nettoyer les tables, balayer et vider les poubelles si nécessaire.

Se loger :

Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05

Pour se rendre au CFMM / modalités d'accès

Le CFMM vous accueille du Lundi au Vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.



Méthodes pédagogiques

Environnement professionnel, sécurité, cadre réglementaire, évolutions nouvelles.

Modalités d'évaluation

Suivi de l'action

Emergence à la demi-journée

Evaluation de l'action

2 épreuves :

- EC de réaliser 300m en nages libre avec palmes, sans temps d'arrêt ni repris d'appuis.
- EC de porter secours sur une personne en difficultés avec techniques de sauvetage et remorquage puis entretien avec le jury

A l'issue de la formation, vous recevrez

Une attestation de fin de formation et une attestation de présence
Attestation « Certificat d'aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur » transmis par la DRAJES



PLAN D'ACCÈS

Gare Routière Thônes

2 Route Aravis, 74230 Thônes

- ↑ Prendre la direction sud-ouest sur Rue du Plt des Glières vers Pass. du Vieux Pont
130 m
- ↶ Prendre complètement à gauche sur Rue Blanche/Av. d'Annecy/D12
1 Continuer de suivre Rue Blanche/D12
81 m
- ↷ Prendre à droite sur Rue Louis Haase
400 m
- ↶ Tourner légèrement à gauche pour rester sur Rue Louis Haase
83 m
- 🔄 Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rte de Tronchine
1 Votre destination se trouvera sur la gauche.
77 m

CFMM - Centre de formation aux métiers de la montagne

1 Rte de Tronchine, 74230 Thônes

